## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale (AG) du 27 mai 2021 à Lille-Bouvines «Comment se comporter pendant la grève»

Que vous soyez ou non sur un OMS, vous êtes avant tout sur les rangs pour prendre votre service - pas question de se voir renvoyer à son domicile.

Par définition votre présence est planifiée pour maintenir la continuité du service public, au regard du sous-effectif généralisé, **inutile de répondre à la question qui est gréviste**. Ainsi de garde vous devenez « Acteur / Soutien » du mouvement social pour <u>défendre les</u> revendications :

**Stop** au sous-effectif récurrent, **Non** au projet du RO qui veut officialiser le « mode dégradé », **Non** aux avancements et mutations au compte-goutte, **Assez** de l'incitation à la division des personnels, **l'IAT** à taux 8 pour tous, **mettre fin** au mal-être au travail...

Ce 27 mai 2021 à Bouvines, l'assemblée générale du personnel a défini les modalités d'actions. Elles ont pour but de maintenir la continuité de notre service public tout en faisant valoir le droit constitutionnel que représente la liberté d'expression revendicative.

Les modalités sont actées comme suit avec une concentration des activités sur la matinée :

- Prise de garde, rassemblement
- Procéder à la revue du matériel
- Sport
- Rassemblement 10h
- Formation
- Remise en condition de l'affichage revendicatif (Nettoyage des véhicules + Calicots <u>au blanc de Meudon « lustrant et nettoyant »</u> + banderoles sur les façades CIS + brassards ou collants exemple « Pompier en colère » sur tenue...
- Travail administratif et de remise... rapports d'intervention à réaliser mais en attente de validation
- A partir de 13h : service opérationnel de nuit et retour au travail militant s'il n'a pu être réalisé au matin

Au-delà des modalités en CIS, les acteurs du mouvement pourront être appelés à se mobiliser de repos sur des lieux de manifestations définis par l'UNITE.

## Bon courage à tous et surtout soyez acteurs du mouvement...

## **Mobilisez-vous**

Rapporteur de l'AG, Quentin De Veylder

N.B.: En cas de litige, n'hésitez pas à prendre contact avec l'UNITE SYNDICALE.